



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DU PAPE FRANÇOIS  
AUX PARTICIPANTS AU CHAPITRE GENERAL DES LEGIONNAIRES DU CHRIST  
ET AUX ASSEMBLEES GENERALES  
DES CONSACREES ET DES LAICS CONSACRES DE REGNUM CHRISTI**

*Samedi 29 février 2020*

---

*Chers frères et sœurs,*

Je suis heureux de cette rencontre avec vous, en conclusion d'une étape sur le chemin que vous parcourez sous la direction maternelle de l'Eglise. Vous, légionnaires du Christ, avez depuis peu conclu votre chapitre général et vous, consacrées et laïcs consacrés de *Regnum Christi*, vos assemblées générales. Il s'est agi des élections des nouveaux gouvernements généraux, conclusion d'une étape sur le chemin que vous accomplissez. Cela signifie qu'il n'est pas accompli, mais qu'il doit continuer.

Les comportements délictueux tenus par votre fondateur, le père Marcial Maciel Degollado, qui sont apparus dans leur gravité, ont provoqué une grave crise, aussi bien institutionnelle qu'individuelle, dans toute la vaste réalité de *Regnum Christi*. En effet, d'une part, on ne peut nier qu'il a été le fondateur «historique» de toute la réalité que vous représentez, mais d'autre part, vous ne pouvez pas le considérer comme un exemple de sainteté à imiter. Il a réussi à se faire considérer comme un point de référence, à travers une illusion qu'il avait réussi à créer par sa double vie. En outre, son long gouvernement personnalisé avait dans une certaine mesure pollué le charisme que l'Esprit avait à l'origine donné à l'Eglise; et cela se reflétait dans les normes, ainsi que dans la pratique du gouvernement et de l'obéissance et dans l'organisation de la vie.

Face à la découverte de cette situation, l'Eglise n'a pas manqué de sollicitude maternelle et elle vous est venue en aide par différents moyens, en plaçant à vos côtés des personnes d'une grande sensibilité humaine et pastorale, ainsi que d'une compétence juridique reconnue. Parmi

celles-ci, je désire mentionner le regretté cardinal Velasio De Paolis, délégué pontifical. Les nouvelles constitutions et les nouveaux statuts sont véritablement «nouveaux», à la fois parce qu'ils reflètent un esprit nouveau et une nouvelle vision de la vie religieuse cohérents avec le [Concile Vatican II](#) et les directives du Saint-Siège, et parce qu'ils sont le fruit d'un travail de trois ans, auquel ont participé toutes vos communautés et qui a conduit à un changement de mentalité. C'est un événement qui a comporté une véritable conversion du cœur et de l'esprit. Cela a été possible parce que vous avez été dociles aux aides et aux soutiens que l'Eglise vous a offerts, car vous vous êtes rendu compte du besoin effectif d'un renouveau qui vous fasse sortir de l'autoréférentialité, dans laquelle vous vous étiez enfermés.

Vous vous êtes courageusement ouverts à l'action de l'Esprit Saint, en entrant ainsi dans le parcours d'un vrai discernement. Accompagnés par l'Eglise, vous avez accompli avec patience et disponibilité un travail exigeant pour surmonter les tensions parfois très fortes qui ont pu se produire. Cela a invité à un changement de mentalité supplémentaire, en réclamant une nouvelle vision des relations mutuelles entre les différentes réalités qui composent *Regnum Christi*. Je sais bien que cela n'a pas été facile, car ce à quoi nous sommes le plus fortement attachés sont nos idées et il nous manque souvent un véritable détachement, à laquelle nous devons nous ouvrir par un acte de notre volonté, pour faire travailler l'Esprit Saint en nous. L'Esprit nous conduit au détachement de nous-mêmes et à la recherche de la seule volonté de Dieu, car ce n'est que d'elle que vient le bien de toute l'Eglise et de chacun de nous.

Ce travail a conduit à la création de la Fédération de *Regnum Christi*, composée de l'institut religieux de la Légion du Christ, de la société de vie apostolique des femmes consacrées de *Regnum Christi* et de la société de vie apostolique des laïcs consacrés de *Regnum Christi*. A cette réalité de la Fédération s'ajoutent individuellement de nombreux laïcs qui n'assument pas les conseils évangéliques, constituant ainsi une «famille spirituelle», une réalité plus large que la fédération elle-même. La fédération est une réalité canoniquement «nouvelle», mais aussi «ancienne», parce que l'unité et l'autonomie vous les viviez déjà, de fait, dans les années qui ont suivi 2014. Il reste encore un très large domaine qui doit faire l'objet d'un discernement de votre part. Le chemin doit donc continuer, en regardant de l'avant, pas en arrière. Vous ne pouvez regarder en arrière que pour trouver la confiance dans le soutien de Dieu, qui ne vous a jamais manqué.

Il s'agit de déterminer la mise en œuvre concrète des statuts de la fédération. Cela nécessite le discernement des organes de gouvernement collégiaux et des gouvernements généraux et territoriaux des trois entités fédérées. Les statuts doivent toujours inviter au discernement. Cependant, si cela n'est pas facile au niveau personnel, cela l'est encore moins dans un groupe de gouvernement. Le discernement requiert de la part de tous beaucoup d'humilité et de prière; et cette dernière, nourrie par la contemplation des mystères de la vie de Jésus, conduit à s'assimiler à Lui et à voir la réalité avec ses yeux. C'est ainsi que l'on pourra agir avec objectivité, avec un sain détachement de ses propres idées: ce qui ne signifie pas ne pas avoir une évaluation

personnelle de la réalité et du problème que l'on doit affronter, mais cela signifie soumettre son point de vue au bien commun.

Vous avez élu les nouveaux supérieurs généraux et leurs conseils. Assurément, les premiers responsables de la direction de la Légion du Christ ou des consacrées et des laïcs consacrés de *Regnum Christi* sont leurs directeurs, mais les conseils ont une fonction très importante, même si les conseillers et les conseillères ne sont pas des supérieurs. En effet, les conseils doivent être une aide valable pour les supérieurs dans leur gouvernement, mais en même temps, ils ont aussi une fonction de contrôle du travail des supérieurs eux-mêmes. En effet, ils sont appelés à gouverner avec considération pour les personnes et dans le respect du droit commun de l'Eglise et de celui de l'institut ou de la société. C'est pourquoi, la règle canonique prévoit que lorsqu'une question est soumise à l'approbation du conseil, le supérieur ne peut pas voter, précisément pour laisser les conseillers plus libres (cf. canons 627 §2; 127 CIC; Commission pont. pour l'interprétation authentique du Code de droit canonique, Réponse du 1er août 1985, dans AAS 77 [1985] 771).

Je souhaite que vos nouveaux gouvernements soient conscients que le chemin du renouveau n'est pas terminé, parce que le changement de mentalité des personnes et d'une institution nécessite un long temps d'assimilation et donc une conversion permanente. C'est un changement qui doit se poursuivre chez tous les membres de la fédération. Revenir au passé serait dangereux et dénué de sens. C'est ce chemin que sont appelés à parcourir avec persévérance et patience les gouvernements des trois réalités fédérées, tant en ce qui concerne leur propre institut religieux ou leur société de vie apostolique, qu'en ce qui concerne la fédération et les laïcs qui lui sont associés. Cela demande que les trois gouvernements aient une vision cohérente avec la volonté que l'Eglise a manifestée au cours de toutes ces années, par sa proximité et par tous les moyens concrets qu'elle a mis à votre disposition.

Vous, membres des nouveaux gouvernements généraux, vous avez reçu le mandat de l'Eglise de continuer sur la voie du renouveau, en recueillant et en consolidant les fruits portés à maturation au cours de ces années. Je vous exhorte à agir *fortiter et suaviter*: énergiquement dans la substance et doucement dans les manières, en sachant saisir avec courage et, dans le même temps, avec prudence, quelles sont les autres voies à suivre dans la ligne tracée et approuvée par l'Eglise. Si vous vous mettez docilement à l'école de l'Esprit Saint, vous ne serez pas submergé par la peur et le doute, qui bouleversent l'âme et empêchent l'action. Je vous confie à la protection maternelle de la Vierge Marie; je vous accompagne de mon affection et de mon souvenir dans la de prière et je vous donne de tout cœur ma Bénédiction apostolique, que j'étends à toute la famille de *Regnum Christi*. Et s'il vous plaît, n'oubliez pas de prier pour moi.